



La déchèterie solution d'avenir pour un meilleur traitement de vos déchets à votre service 7j/7.

Déchèterie de Lestrade Robert

- LUNDI au VENDREDI 7 h00 à 18 h00
- SAMEDI 7 h00 à 17 h00
- DIMANCHE 7 h00 à 12 h00

Tél. 0596 38 15 77

Déchèterie de Fond Canonville Saint Pierre

- LUNDI au SAMEDI 7 h30 à 16 h30
- JEUDI 7 h30 à 15 h00
- DIMANCHE 7 h30 à 12 h00

Tél. 0596 68 61 93

Ajoupa Bouillon • Basse Pointe • Bellefontaine • Carbet
Case Pilote • Fond Saint Denis • Grand Rivière • Gros Morne
Lorrain • Macouba • Marigot • Morne Rouge • Morne Vert
Prêcheur • Robert • Sainte Marie • Saint Pierre • Trinité

+ d'Info

Tél. 0596 53 72 06
www.ccnm.fr



Communauté de Communes du Nord de la Martinique
39, Lotissement La Marie - 97225 Le Marigot - Tél. 0596 53 60 12 - Fax 0596 53 60 12 - www.ccnm.fr

Jeter moins et jeter mieux
des gestes simples pour préserver mon cadre de vie...



Guide pratique des déchets

Communauté de Communes du Nord de la Martinique

Demain, le Nord plus fort !



Jeter moins et jeter mieux
des gestes simples pour préserver mon cadre de vie...



SUIVONS LE GUIDE pour éviter que nos poubelles ne débordent...

Madame, Monsieur, Habitant du Nord de la Martinique,

La CCNM met en œuvre un panel d'actions pour améliorer votre cadre de vie. Elle vous invite à mettre en pratique les gestes de tri, à respecter les consignes et plannings de collecte pour participer activement au maintien de la propreté sur le territoire Nord.



Jeter un objet à la poubelle est un geste quotidien...

C'est pourquoi, depuis 2010, la CCNM a mis en place la collecte sélective des emballages ménagers, mis à votre disposition 2 déchèteries et réorganisé la collecte de tous les déchets produits par les ménages. Les emballages en verre sont eux, toujours collectés par apport volontaire.

Changeons nos habitudes, adoptons le geste de tri !

Chacun de nous a un rôle à jouer au quotidien en tant que citoyen, consommateur et acteur du Nord, pour notre avenir, celui de nos enfants et des générations futures. Faisons, ensemble le choix de : réduire significativement notre production de déchets, de mieux trier pour préserver notre cadre de vie et faire gagner en propreté notre territoire.

Un guide pratique des déchets pour être acteur de la propreté dans le Nord

Ce guide, adressé à l'ensemble des foyers des 18 communes du Nord, a pour but de répondre à toutes vos questions sur le tri, la collecte des déchets ménagers, déchets verts, encombrants... et de vous permettre de mieux utiliser les équipements que nous mettons à votre disposition. Recyclable ? Non recyclable ? Quel bac ?...

Faites-en bon usage !

Ange LAVENAIRE
Président de la CCNM



SOMMAIRE

 Le tri et la collecte des déchets ménagers	Pages 4 à 8
<ul style="list-style-type: none">• Les emballages ménagers dans le bac jaune• Le verre en apport volontaire• Les biodéchets dans le bac marron• Les ordures ménagères résiduelles dans le bac bleu	
 Le tri et la collecte des encombrants et déchets verts	Pages 9 à 11
<ul style="list-style-type: none">• Le dépôt en déchèterie• La collecte en porte à porte	
 La filière des DEEE - Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	Page 12
 La filière des déchets spéciaux	Page 14
 Le recyclage et la valorisation des déchets ménagers	Page 15
<ul style="list-style-type: none">• Que deviennent nos emballages ?• Que deviennent nos biodéchets ?	
 La prévention des déchets : Agissons mieux, Jetons moins !	Page 17
 La collecte des ordures ménagères dans le Nord en chiffres	Page 18
 Point sur la réglementation	Page 20
 Formalités pour obtenir une poubelle	Page 21
 Un planning de collecte pour chaque commune de la CCNM	Page 22



LE TRI & LA COLLECTE de vos emballages ménagers pour les recycler

Dans le bac jaune

Emballages en PLASTIQUE

- ✔ Produits alimentaires : bouteilles en plastique d'eau, soda, lait, huile alimentaire, vinaigrette, sauce...
- ✔ Produits de toilette : bouteilles en plastique de gel douche, shampoing...
- ✔ Produits ménagers : bouteilles en plastique de liquide vaisselle, nettoyant, javel...



Emballages en MÉTAL

- ✔ Boîtes de conserve ✔ canettes ✔ aérosol
- ✔ couvercles de pots ✔ bidons de sirop...



les petits
conseils
du TRI

- Les emballages ménagers doivent être jetés dans le bac de tri (sans sac plastique)
- Écrasez-les bouteilles en plastique dans la longueur et aplatis les cartons pour gagner de la place

Emballages en CARTON

- Boîtes **céréales**
- Paquets en carton **lessive, boîte à œufs...**
- Cartonnettes



PAPIER

- Journaux
- magazines
- revues
- livres
- annuaires
- catalogues et prospectus
- agendas
- impressions
- enveloppes
- cahiers
- carnets
- bloc-notes...

Si le papier ou le carton est humide ou gras, on le jette :

- dans le bac marron pour les habitants du Gros Morne, du Robert, de Trinité et Sainte-Marie
- dans le bac bleu pour tous les autres habitants du Nord

Dans votre bac bleu : Pots de yaourts, films et sacs plastique, post-it, barquettes polystyrène



les petits
conseils
du TRI

- Videz entièrement les contenants sans les laver
- Enlevez le film plastique avant de jeter les prospectus

à chacun ses déchets !

LE TRI des emballages en verre pour les recycler

Dans la borne de verre

- ✔ Bouteilles **vin, huile, jus de fruits, rhum...**
- ✔ Bocaux
- ✔ Pots **confiture, cornichons...**

Dans votre bac bleu : la vaisselle, la porcelaine, la faïence, les objets en verre ménager (vase à fleur, bougeoir, verre de table, bouteille de parfum...) les capuchons des bocaux en verre.

les petits
conseils
du TRI

- Pensez à retirer bouchons et couvercles
- Videz entièrement les contenants sans les laver

Les bornes d'apport volontaire
sont à votre disposition **7 jours/7**



Bac jaune, bac marron, borne de verre... à chacun ses déchets !

LE TRI des biodéchets pour les recycler

Uniquement pour le Gros Morne, Robert, Sainte Marie et Trinité

Dans le bac marron... Les biodéchets

Tous les déchets organiques

Déchets de CUISINE

- Restes de repas
- épluchures
- coquilles d'œuf
- marc de café
- cartons gras, salis, mouillés

Déchets de JARDIN

- Branches
- tontes de gazon
- feuilles
- fleurs fanées
- herbes

Déchets de MAISON

- Cendres
- journal
- essuie-tout

Pensez au compostage pour alléger votre poubelle et produire un engrais 100% naturel !



les petits conseils du TRI

- Jetez les biodéchets sans sac plastique
- Utilisez des sacs biodégradables
- Enveloppez vos déchets de cuisine dans du papier journal pour absorber les jus et limiter les odeurs

Bac jaune, bac marron, borne de verre... à chacun ses déchets !

LES ORDURES MÉNAGÈRES résiduelles

Dans le bac bleu...

Les ordures ménagères résiduelles

- ✔ Emballages non recyclables et souillés
- ✔ Certains plastiques **polystyrène, pot de yaourt, de crème fraîche, sacs, films plastiques, gobelets...**
- ✔ Cartons gras, salis ou mouillés
- ✔ Restes de repas **viande, os, coquilles d'œufs...**
- ✔ Les couches-culottes ✔ les ampoules à filament

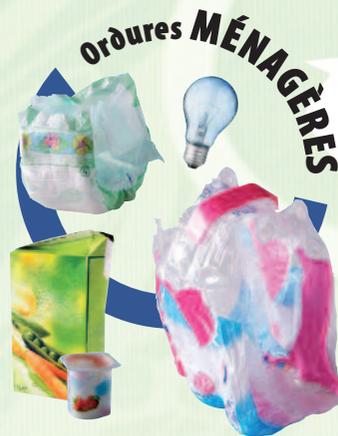


Si vous avez un bac marron

- ✔ Utilisez-le pour y mettre vos déchets organiques (restes de repas, viande, os, marc de café...) et surtout ne les videz pas dans le bac bleu

les petits
conseils
du TRI

- Avec vos déchets biodégradables, vous pouvez fertiliser vos plantes et votre jardin.
- Tous les déchets que vous ne pouvez pas trier, sont à mettre dans le bac bleu.
- Vous vous demandez si tel ou tel emballage peut être trié, si vous avez un doute, jetez-le avec les ordures ménagères résiduelles dans le bac bleu.



DEUX SOLUTIONS pour traiter vos encombrants & déchets verts



 Halte aux dépôts sauvages qui défigurent nos beaux paysages du Nord, et qui ne font que salir et polluer notre environnement !

SOLUTION 1 : LE DÉPÔT en déchèterie



GRANDS
ÉLECTROMÉNAGERS



PILES
ET ACCUMULATEURS



DÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS



DÉCHETS VERTS



ÉCRANS



BATTERIES



LAMPES



HUILES DE VIDANGE



TOUT-VENANT



GRAVATS / INERTES



PAPERS / CARTONS



VERRES



PELOUSE



MÉTAUX

Déchets acceptés

- Cartons volumineux, papiers, journaux-magazines bois
- métaux ferreux et non ferreux
- déchets verts gravats tout venant
- déchets dangereux : batteries de voiture, huiles de vidange
bidon d'huile et filtres à huile, huiles minérales usagées,
déchets ménagers spéciaux, piles électriques, batteries
piles et accumulateurs, lampes basse consommation
- DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (voir page 12)
- emballages en verre emballages en mélange : plastique, carton, métal



La déchèterie ne récupère pas... _____

déchets d'animaux, d'amiante, industriels, artisanaux,
véhicules hors d'usage, ordures ménagères et thermomètres.



les petits
conseils
au TRI

- Mettez les ampoules classiques dans le bac bleu
- Lorsque vous achetez un appareil électroménager neuf, rapportez l'ancien à votre revendeur qui a l'obligation de le reprendre.

Déchèterie de Lestrade Robert

- LUNDI au VENDREDI 7 h00 à 18 h00
- SAMEDI 7 h00 à 17 h00
- DIMANCHE 7 h00 à 12 h00

Tel. 0596 38 15 77

Déchèterie de Fond Canonville Saint Pierre

- LUNDI au SAMEDI 7 h30 à 16 h30
- JEUDI 7 h30 à 15 h00
- DIMANCHE 7 h30 à 12 h00

Tel. 0596 68 61 93

GRATUIT
pour les particuliers
OUVERT 7j/7 !

SOLUTION 2 : LA COLLECTE en porte à porte



Sont collectés à votre domicile

Les DÉCHETS DES MÉNAGES
TROP VOLUMINEUX
pour être mis à la poubelle

✦ Sommiers ✦ matelas ✦ meubles ✦ vélos

Séparez bien les encombrants et les déchets verts

Vos DÉCHETS VERTS

✦ Tontes de pelouse ✦ feuilles

✦ fleurs ✦ branchages ✦ arbustes...

Le conditionnement des déchets verts

- Mettez en sac les feuilles, tonte et fleurs
- Mettez en fagot les branchages
1 m de long maxi et 25 cm de diamètre par fagot.
Volume maximum à respecter 1 m³.

les petits
conseils
du TRI



Les encombrants doivent être déposés la veille au soir devant votre domicile, bien rangés. Le dépôt en dehors des jours de collecte, ou en dépôt sauvage, est passible d'une amende ! Déchets métalliques et DEEE (voir page 12) sont à ramener en déchèterie.





Ce sont les équipements électriques ou électroniques usagés qui fonctionnent avec une prise, une pile, un accumulateur et dont on veut se débarrasser.

GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID

🌿 Réfrigérateur 🌿 congélateur 🌿 climatiseur
🌿 autres appareils de froid...

GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID

🌿 Lave linge 🌿 sèche-linge 🌿 essoreuse
🌿 cuisinière 🌿 four micro-ondes



les petits
conseils
du TRI



- Les DEEE portent tous le symbole
« poubelle barrée »

ÉCRANS

- 🌿 **Téléviseur** 🌿 **moniteur** 🌿 **écran informatique**
- 🌿 **ordinateur portable**

PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

- 🌿 **Aspirateur et mini-aspirateur** 🌿 **robot** 🌿 **mixer**
- 🌿 **hachoir** 🌿 **batteur** 🌿 **cafetière** 🌿 **théière** 🌿 **bouilloire**
- 🌿 **grille-pain** 🌿 **brosse à dents électrique**
- 🌿 **sèche-cheveux** 🌿 **fer à friser** 🌿 **console de jeu**
- 🌿 **lampe torche**

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un ancien appareil, choisissez l'une de ces trois solutions éco-responsables :

- **Votre appareil fonctionne encore, donnez-le.**
- **S'il ne fonctionne plus, apportez-le en déchèterie.**
- **Vous achetez un appareil neuf, rapportez l'ancien à votre vendeur qui a l'obligation de le reprendre.**

les petits
conseils
du TRI

Déchèterie de Lestrade Robert

- **LUNDI au VENDREDI** 7 h00 à 18 h00
- **SAMEDI** 7 h00 à 17 h00
- **DIMANCHE** 7 h00 à 12 h00

Tél. 0596 38 15 77

Déchèterie de Fond Canonville Saint Pierre

- **LUNDI au SAMEDI** 7 h30 à 16 h30
- **JEUDI** 7 h30 à 15 h00
- **DIMANCHE** 7 h30 à 12 h00

Tél. 0596 68 61 93

Ancienne décharge Le Poteau Basse-Pointe

- **LUNDI au VENDREDI** 7 h00 à 12 h00
- **SAMEDI** 7 h00 à 11 h00

Tél. 0596 53 20 66

abandonnés sur les trottoirs !



LA COLLECTE des DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Particulier en auto-traitement médical, l'élimination des DASRI que vous produisez est de votre ressort et engage votre responsabilité !

La collecte et le traitement de ces déchets dangereux et à risques suivent des filières d'élimination spécifiques. Dès aujourd'hui, vous pouvez recourir à la collecte en apport volontaire de vos déchets à risques infectieux, aux déchèteries de Lestrade et Fond Canonville. Des campagnes de collecte sont organisées sur chaque site.

Plus d'infos, contacter :

Déchèterie de Lestrade Robert

- LUNDI au VENDREDI 7 h00 à 18 h00
- SAMEDI 7 h00 à 17 h00
- DIMANCHE 7 h00 à 12 h00

Tél. 0596 38 15 77

Déchèterie de Fond Canonville Saint Pierre

- LUNDI au SAMEDI 7 h30 à 16 h30
- JEUDI 7 h30 à 15 h00
- DIMANCHE 7 h30 à 12 h00

Tél. 0596 68 61 93



QUE DEVIENNENT nos emballages...



Les emballages plastique, carton, métal triés sont acheminés au centre de tri « Martinique Recyclage » situé à Ducos. Ils sont séparés par matériau, à la main par une équipe de trieurs, puis conditionnés et exportés vers des usines de recyclage spécifiques. Le verre est, lui, traité sur la plateforme de broyage à la trompeuse à Fort-de-France et utilisé en sous couche routière.

Le recyclage, c'est une deuxième vie pour les emballages.

Valorisés, ils entrent dans la fabrication de nouveaux produits et retournent dans les circuits de distribution.

... et nos **biodéchets ?**

Vous habitez le Gros-Morne, le Robert, Sainte-Marie ou Trinité, **VOUS AVEZ UN BIOBAC À LA MAISON.**



Une fois vos biodéchets collectés, ils sont, ensuite, acheminés vers le Centre de Valorisation Organique - CVO du Robert où ils sont transformés pour produire du compost ou de l'électricité.



LA PRÉVENTION DÉCHETS

2013-2016 Un Programme local de prévention des déchets pour le Nord

La CCNM s'est engagée, conformément à la loi Grenelle de l'Environnement, à réduire la production d'ordures ménagères sur son territoire d'au moins 7% par habitant d'ici 2016 de 335 kg à 312 kg.

2 objectifs : réduire les quantités de déchets et diminuer leur nocivité

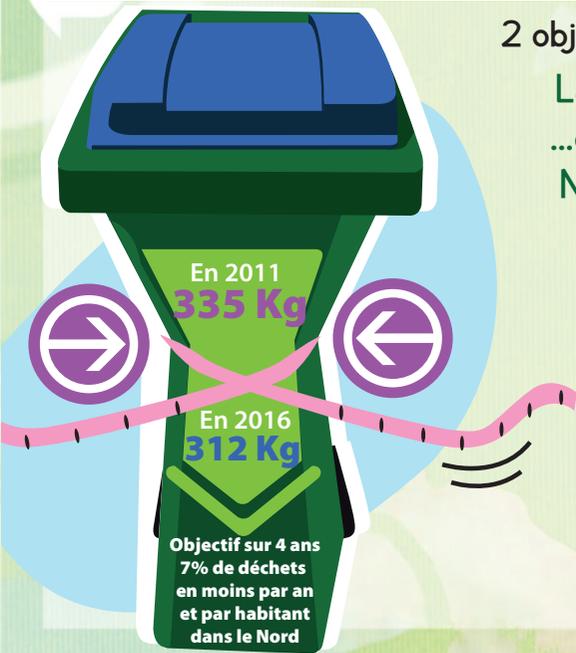
La prévention des déchets est une priorité

...car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

Nos choix pèsent des tonnes de déchets ! Chaque geste compte...

Quelques gestes :

- Prférez le torchon au papier essuie-tout
- Achetez des fruits et légumes en vrac plutôt que préemballés
- Choisissez les pâtes, eau, riz et jus en grand conditionnement plutôt qu'en petits paquets
- Utilisez un détergent concentré (en veillant aux bonnes doses) plutôt qu'un détergent en mono dose ou les lingettes
- Utilisez les piles rechargeables au lieu de piles jetables
- Favorisez l'utilisation des assiettes, verres et couverts réutilisables



Agissons mieux, jetons moins !

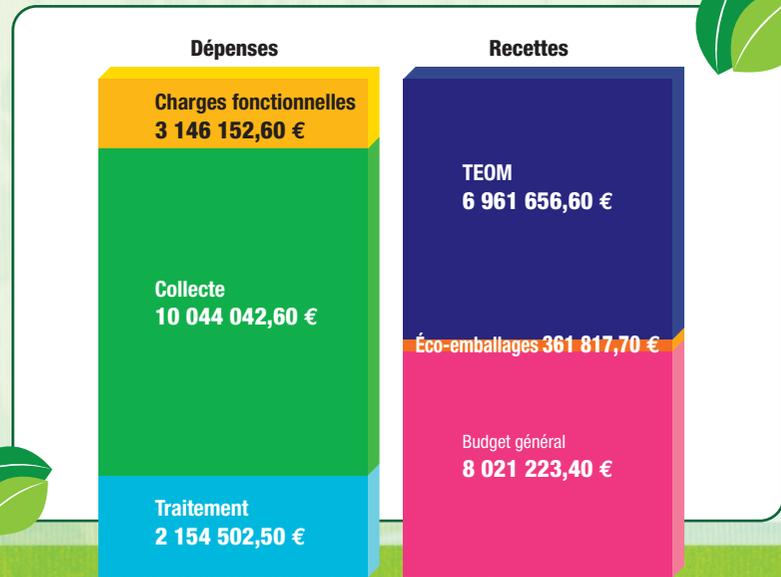
LA COLLECTE des ordures ménagères dans le nord en chiffres



Nos changements d'habitudes et de modes de consommation entraînent une augmentation continue de la production de déchets ménagers. L'élimination de ces déchets a un coût !

Budget du service d'élimination des déchets à la CCNM en 2011 :
15 344 694 euros

Equilibre entre les recettes et les dépenses



La contribution des administrés, représentée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ne couvre que 53% du service mis en place.

Pour rappel, la TEOM, prélevée pour financer la collecte des déchets, est un impôt local assis sur le foncier bâti.

Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement.

Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage.



Code de l'Environnement

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable et encore trop fréquent ! Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent nos paysages.

Article L541-2

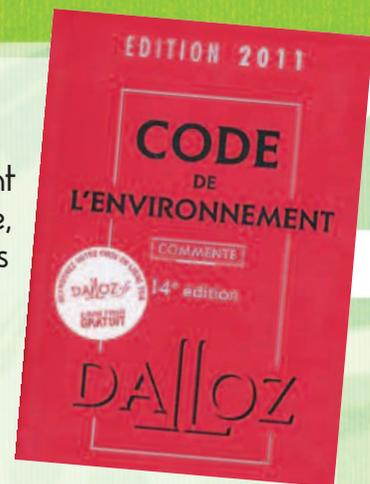
« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en

faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter les dits effets ».

Article L541-3

« Au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour son application, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des dits déchets aux frais du responsable ».

L'article précise également les moyens de financer les travaux à exécuter.



FORMALITÉS pour obtenir **une poubelle**



Première demande, remplacement ou changement de bac
contactez :

- ✔ **votre mairie**
- ✔ **ou le service conteneurisation de la CCNM au 0596 53 72 06**

N'oubliez pas de fournir :

- ✔ Nom, prénom du propriétaire
- ✔ Nom, prénom du locataire
- ✔ Nombre d'habitants dans le foyer
- ✔ Adresse la plus précise que possible
- ✔ Numéro de téléphone, portable et fixe
- ✔ Le type de bac

**La demande
de poubelle
EST GRATUITE**

Suite à un vol

**Faites une déclaration de perte ou de vol à la police municipale
et établissez une nouvelle requête auprès de nos services
ou en mairie accompagnée de la déclaration.**

NOUVEAU !

Un planning pour tous vos déchets collectés en porte-à-porte !

Plus besoin de faire un effort de mémoire pour vous rappeler quand le camion du bac jaune est passé. Pour faciliter votre tri et vous aider à optimiser la collecte en porte-à-porte, la CCNM a réalisé un planning de collecte pour chacune de ses communes membres. Ce dernier répertorie les dates exactes de collecte pour le bac marron, le bac jaune, le bac bleu, et aussi, les déchets verts et les encombrants.



**Distribué en boîte aux lettres
dans les 18 communes de la CCNM**

**Disponible en mairie
et en ligne www.ccnm.fr**

Comment l'utiliser ? C'est simple !

Repérez votre quartier ou zone d'habitation dans la liste et notez votre n° de zone.

Dans le tableau, vous avez les dates exactes pour chacun des déchets collectés en porte-à-porte :

Exemple vous habitez le Gros-Morne chemin de Bois Goudou vous faites partie de la Zone 1

(Entourez votre zone d'habitation pour ne pas avoir à la chercher.)

Sur le planning de collecte, repérez la zone 1. Surlignez-le ou entourez-le.

Pour le mois de décembre, vos 3 collectes sont les suivantes :

- 🌿 bac marron tous les jeudis,
- 🌿 bac jaune les 8 et 22 décembre 2012,
- 🌿 bac bleu tous les mardis,
- 🌿 déchets verts et encombrants les 11 et 25 décembre.

Zones de collecte du Gros-Morne

Bois Goudou - Rivière Lézarde 2 - Morne des olives	Zone 1
Bois Goudou (Chemin de) - Rivière Lézarde (Chemin rural de) - RD 15 B - Vers Saint-Joseph	Zone 2
Bois Lézards - Josephine - Tamaris - Le Calvaire - Sima (1)	Zone 1
Bois Lézards (Chemin de) - RD 1 - RD 2	Zone 2
Ben Aïe - Pîta - Morne Vautin - Rivière Lézarde 1	Zone 1
Distillerie Saint-Elienne - RD 15 - Chemin du Morne Yaacin	Zone 2
RD 15 B - Vers Gros Morne - Rivière Lézarde (Route de)	Zone 1
Vale communale n°3 de Rivière Lézarde (jusqu'à RN4)	Zone 1

Zone 1

	Décembre 2012	Janvier 2013	Février	Mars	Avril
BIODÉCHETS	Tous les jeudis				
EMBALLAGES MÉNAGERS Les samedis tous les 15 jours	Décembre 2012 08 / 22	Janvier 2013 05 / 19	Février 02 / 16	Mars 02 / 16 / 30	Avril 13 / 27
ORDURES MÉNAGÈRES	Tous les mardis				
ENCOMBRANTS & DÉCHETS VERTS par flux séparés Les mardis tous les 15 jours	Décembre 2012 11 / 25	Janvier 2013 08 / 2	Février 05 / 19	Mars 05 / 19	Avril 02 / 16 / 30



Affichez votre planning de collecte sur votre réfrigérateur pour ne pas oublier de sortir vos bacs aux bonnes dates !

Pour une bonne collecte de vos poubelles : placez la poubelle afin qu'elle soit visible, garez-vous sans gêner la circulation des bennes, pensez à faire élaguer vos arbres.